



o de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 13 mai 2022 à 11 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête Anik Bois (absente) Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur Don Saliba Jocelyn Martel

La Conseillère, madame Anik Bois a motivé son absence.

La directrice générale, Louise Sisa, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Autorisation - Participation au déjeuner du maire au profit de la résidence le Monarque.
3. Autorisation – Renouvellement du contrat d'assurance municipal avec FQM Assurances inc.
4. Autorisation - Paiement Service d'ingénierie Jokinen.
5. Autorisation – Paiement de quais municipaux.
6. Autorisation - Paiement mobilier urbain – Programme Nouveaux Horizons.
7. Autorisation – Paiement toilettes écologiques – Programme Nouveaux Horizons.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

La directrice générale atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 11 h 10.

1.

177-05-2022
Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

178-05-2022
Autorisation – Participation au déjeuner du maire au profit de la Résidence Le Monarque



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la réception d'une invitation pour un déjeuner-bénéfice au profit de la *Résidence Le Monarque*, une maison offrant gratuitement des soins palliatifs spécialisés et un accompagnement professionnel, psychologique et spirituel aux personnes en fin de vie ainsi qu'à leurs proches et ce, dans le respect, la compassion et la dignité;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une commandite de 300 \$ au profit de la résidence le Monarque;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-493.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

179-05-2022

Autorisation – Renouvellement du contrat d'assurance municipal avec FQM Assurances inc.

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement du contrat d'assurance municipal daté du 6 mai 2022 avec la FQM Assurances;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 68 043 \$ (toutes taxes en sus) à FQM Assurances inc. pour le renouvellement du portefeuille d'assurance, pour la période du 31 juillet 2022 au 31 juillet 2023;

QUE la directrice générale, Mme Louise Sista, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, le contrat d'assurance municipal à intervenir entre les parties;

QUE cette dépense soit ventilée selon les secteurs d'activités.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

180-05-2022

Autorisation – Paiement service d'ingénierie Jokinen

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 22-24 datée du 30 avril 2022 concernant les directives émises pour les divers travaux d'aménagement et revêtement extérieurs au bâtiment 544, chemin du Tour-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sista, à libeller un chèque au montant de 19 502.50 \$ (toutes taxes en sus);

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité



o de résolution
ou annotation

5.

181-05-2022

Autorisation – Paiement des quais municipaux

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil municipal au directeur des travaux publics afin qu'il procède à l'achat de quais flottants;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de quais flottants;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues des compagnies « Services Récréatifs St-Onge » et « Centre nautique du lac Simon »;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'achat de quais flottants et octroie le contrat d'achat des quais flottants à la compagnie « Services Récréatifs St-Onge » au montant de 66 354 \$ plus les taxes applicables;

QUE la présente résolution, de même que tous les documents accompagnant la demande de soumission portant le numéro de facture 319453, datée du 6 mai 2022, par la compagnie « Services récréatifs St-Onge », constitue le contrat liant les parties;

QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-04701-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.

182-05-2022

Autorisation – Paiement mobilier urbain

CONSIDÉRANT la réception d'une subvention de 24 800 \$, le 22 mars 2022, dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 1898 datée du 30 mars 2022 pour l'achat et l'installation d'une table de ping-pong en béton;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisle, à libeller un chèque à la firme « Jansen Industrie » au montant de 7 895 \$ (toutes taxes en sus);

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

183-05-2022

Autorisation – Paiement toilettes écologiques

CONSIDÉRANT la réception d'une subvention de 24 800 \$, le 22 mars 2022, dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 202207 datée du 21 avril 2022 pour l'achat de toilettes écologique Enviroloo;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisle, à libeller un chèque à la firme « 9283-7939 Québec inc. » au montant de 7 365 \$ (toutes taxes en sus);

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 23-08000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

9.

184-05-2022
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 11 h 36.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sisle
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Louise Sisle, directrice générale secrétaire-trésorière